

LE MARCHÉ DES ASSURANCES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

ANNÉE 2024

Synthèse

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, la santé et la prévoyance d'autre part. La santé correspond aux assurances permettant le remboursement des dépenses de soins et de biens médicaux quand la prévoyance comprend les assurances incapacité/invalidité/dépendance et les assurances décès.

Trois familles d'assureurs proposent des garanties dans ce domaine en France : les institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale, les entreprises d'assurance régies par le Code des assurances et les mutuelles régies par le Code de la mutualité.

L'année 2024 se caractérise pour la quatrième année consécutive par une croissance soutenue des cotisations en assurances santé et prévoyance, à un rythme supérieur à celui des années avant crise (+2,7 % en moyenne annuelle au cours de la période 2011-2019). Elles s'élèvent ainsi à 86,3 Md€, en hausse de +5,8 % sur un an, proche de celle constatée en 2023 (+6,1 %).

Ce dynamisme est porté aussi bien par les contrats individuels que par les contrats collectifs, avec une hausse des cotisations plus nette au niveau de ces derniers, qui représentent 57 % des cotisations de l'année (+6,1 % contre +5,5 % pour les contrats individuels). La croissance des cotisations varie sensiblement selon les familles, avec une hausse de +8,6 % pour les entreprises d'assurance (56 % des cotisations), bien plus marquée que celle des mutuelles (+2,9 %, 26 % des cotisations) et celle des institutions de prévoyance (+2,3 %, 18 % des cotisations).

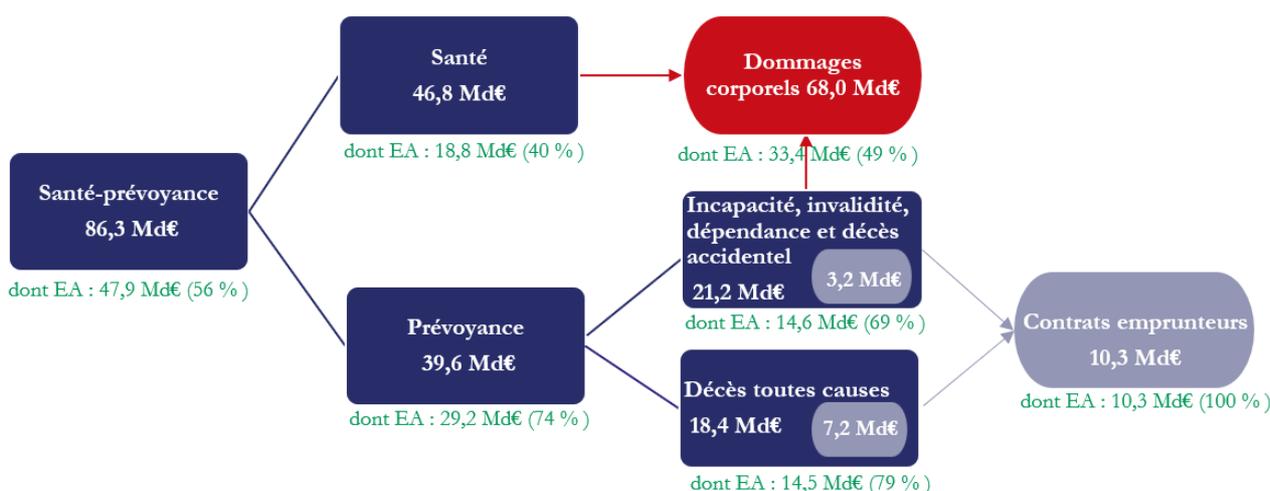
Sur le segment des contrats individuels, le marché est essentiellement partagé entre les entreprises d'assurance (57 % des cotisations) et les mutuelles (40 %), tandis que les institutions de prévoyance sont peu présentes (3 %). Au niveau des contrats collectifs, les entreprises d'assurance et les institutions de prévoyance représentent respectivement 54 % et 30 % des cotisations, contre 16 % pour les mutuelles.

Le marché de l'assurance santé progresse de +7,6 % par rapport à 2023, pour atteindre 46,8 Md€ de cotisations, deux fois plus rapidement que celui de la prévoyance (+3,9 %, 39,6 Md€ de cotisations).

Pour les seules entreprises d'assurances, la croissance des cotisations en assurance santé reste particulièrement dynamique pour la deuxième année consécutive, avec une hausse de +15,0 % après +9,1 % (à 18,8 Md€), trois fois supérieure à celles de l'assurance prévoyance (+4,7 % après +5,0 %, à 29,2 Md€). Dans le détail en prévoyance, les cotisations des assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance ou de décès accidentel accélèrent (+7,5 % après +5,6 %), tandis que celles des assurances décès toutes causes ralentissent (+2,1 % après +4,3 %).

Cotisations santé et prévoyance 2024

(Ensemble du marché)



Avertissement : les données de marché présentées dans ce document peuvent différer de celles de l'étude « Statistiques communes santé et prévoyance en 2024 », [publiée le 11 juillet 2025](#), du fait de l'intégration des garanties des contrats emprunteurs.

Chiffres clés

Assurances santé et prévoyance

Ensemble du marché

	2024	
	Volumes	Var. / 2023
<i>Sources : Cijp, France Assureurs, FNMF</i>		
Cotisations (millions €)	86 327	+5,8 %
Assurance santé (frais de soins)	46 771	+7,6 %
Assurance prévoyance	39 556	+3,9 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	21 201	+5,4 %
dont assurances décès toutes causes	18 355	+2,1 %
Prestations versées (millions €)	57 856	+5,7 %
Assurance santé (frais de soins)	36 511	+4,3 %
Assurance prévoyance	21 345	+8,2 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	13 136	+6,3 %
dont assurances décès toutes causes	8 209	+11,3 %
Charges des prestations (millions €)	62 796	+6,6 %
Assurance santé (frais de soins)	38 483	+4,9 %
Assurance prévoyance	24 313	+9,5 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	15 535	+15,0 %
dont assurances décès toutes causes	8 779	+1,0 %

Entreprises d'assurance (régies par le Code des assurances)

	2024	
	Volumes	Var. / 2023
<i>Source : France Assureurs</i>		
Cotisations (millions €)	47 949	+8,6 %
Assurance santé (frais de soins)	18 785	+15,0 %
Assurance prévoyance	29 163	+4,7 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	14 626	+7,5 %
dont assurances décès toutes causes	14 537	+2,1 %
Prestations versées (millions €)	27 796	+10,0 %
Assurance santé (frais de soins)	13 870	+10,5 %
Assurance prévoyance	13 926	+9,5 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	8 258	+9,2 %
dont assurances décès toutes causes	5 668	+9,9 %
Charges des prestations (millions €)	31 853	+14,5 %
Assurance santé (frais de soins)	15 247	+14,4 %
Assurance prévoyance	16 606	+14,5 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	10 465	+24,4 %
dont assurances décès toutes causes	6 140	+0,9 %



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.